

Les vignettes autoroutières Suisse et Autriche 2023 en vente sur le site de l'Automobile Club Association

Tout comme en France, il faut payer pour circuler sur les autoroutes suisses et autrichiennes. Les automobilistes doivent alors se munir d'une vignette autoroutière. Ces vignettes sont en vente sur le site web de l'Automobile Club Association www.automobile-club.org.



La vignette suisse 2023 est valable du 1er décembre 2022 au 31 janvier 2024 au tarif de 42 €*. C'est l'équivalent des péages traditionnels pour les véhicules à moteur, les remorques et les caravanes jusqu'à un poids total de 3,5 t. L'automobiliste qui tracte une caravane ou une remorque doit se munir de 2 vignettes et les apposer sur chaque véhicule.

La vignette autrichienne 2023, d'une durée de 10 jours, 2 mois ou 1 an, est valable pour tout trajet à partir du 1er décembre 2022. Elle concerne les véhicules à moteur jusqu'à 3,5 t de poids total ; elle n'est pas requise pour les caravanes et les remorques légères. D'une durée limitée, elle doit être poinçonnée au moment de l'achat par le point de vente et les tarifs sont les suivants :



- **Auto 10 jours : 9,90 €***
- **Auto 2 mois : 29 €***
- **Auto 1 an : 96,40 €*** (uniquement en version électronique)
- **Moto 10 jours : 5,80 €***
- **Moto 2 mois : 14,50 €*** (uniquement en version électronique)
- **Moto 1 an : 38,20 €*** (uniquement en version électronique)

(*) Pour les non-adhérents à l'Automobile Club Association, des frais de gestion de 1,50 € par vignette sont appliqués.